



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

MÂCON, le 9 octobre 2020

COVID : accélération de la dégradation des indicateurs sanitaires en Saône-et-Loire

En Saône-et-Loire, les indicateurs sanitaires font un bond significatif et confirme le département en **seconde position sur le taux d'incidence** en Bourgogne-Franche-Comté. La situation épidémique se dégrade rapidement :

- A ce jour, selon l'agence régionale de santé, 57 personnes atteintes du virus Covid-19 sont hospitalisées dans les hôpitaux et cliniques de Saône-et-Loire. Sept patients sont pris en charge en réanimation. 217 personnes sont décédées en milieu hospitalier des suites de la Covid-19. Depuis le début de l'épidémie, 873 personnes sont retournées à domicile après leur hospitalisation pour la Covid-19.

- Les indicateurs de circulation du virus au sein de la population continuent à se dégrader également. Le taux d'incidence a largement dépassé le seuil d'alerte (50/100 000 habitants) et atteint 104,86/100 000 habitants pour la période du 1^{er} au 7 octobre. Le taux d'incidence pour les personnes âgées de plus de 65 ans est de 96,7/100 000.

- Le taux de positivité évolue également et s'établit à 7,91%, dépassant le seuil d'attention de 5 %, alors qu'il s'établissait à 4,99% sur la période précédente.

Dans le contexte de reprise épidémique, Julien Charles, préfet de Saône-et-Loire, a déjà mis en place des mesures applicables depuis le lundi 21 septembre dans l'ensemble du département : port du masque sur les marchés, les vides-greniers, les brocantes et toute forme de vente au déballage ; port du masque dans un rayon de 50 mètres aux abords des écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur, ainsi que la fermeture à une heure du matin de tous les débits de boissons.

Après concertation avec les maires, le port du masque est obligatoire dans les centres-villes d'Autun, Bourbon-Lancy, Chalon-sur-Saône, Mâcon et Montceau-les-Mines. Il sera également obligatoire au Creusot et à Louhans à compter du **samedi 10 octobre**. Cette mesure vise à limiter la propagation du virus dans les zones et aux heures où la concentration de personnes est la plus importante.

Au regard de l'accélération de la dégradation des chiffres en Saône-et-Loire, Julien Charles, préfet de Saône-et-Loire met en place de nouvelles mesures jusqu'au 31 octobre 2020:

- prolongation de l'interdiction existante des rassemblements festifs et familiaux de plus de 30 personnes dans les établissements recevant du public,

Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél : 03 85 21 81 15 / 81 59 / 82 80

Mél : pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr / Réseaux sociaux : @Préfet71

- obligation de port du masque dans les rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique et dans un rayon de 50 mètres près des accès des gares routières et ferroviaires à compter du **lundi 12 octobre**,
- interdiction des débits de boissons temporaires à compter du **lundi 12 octobre**.

Cet effort collectif est indispensable pour enrayer la propagation du virus. Chacun doit rester vigilant dans tous les actes de la vie quotidienne : au travail, en famille, entre amis, pour protéger les autres, et en particulier nos aînés et les personnes les plus fragiles.

Il ne dépend que de nous de maîtriser la circulation du virus, et d'éviter le passage de la Saône-et-Loire au stade de l'alerte renforcée (taux d'incidence de 150 pour 100 000 habitants) lequel impliquera la prise de nouvelles mesures visant à restreindre la circulation du virus.



Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél : 03 85 21 81 15 / 81 59 / 82 80
Mél : pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr / Réseaux sociaux : @Préfet71